

M.1

Mobilité douce



Contexte et enjeux

La mobilité douce, aussi de plus en plus appelée mobilité active, inclut tous les déplacements réalisés à la force musculaire humaine : marche, vélo, trottinette, rollers, etc. Chaque déplacement inclut une part plus ou moins grande du trajet en mobilité douce. Outre ses avantages reconnus pour la santé, la mobilité douce est plus respectueuse de l'environnement, tant du point de vue des émissions que des surfaces au sol utilisées. Son essor est donc à favoriser pour réduire les émissions des gaz à effet de serre liés aux déplacements. Pour ce faire, la sécurité des personnes à mobilité douce, plus vulnérables face aux autres usagers de l'espace public, doit être assurée et leur confort recherché.

Objectifs 2030

Prévoir des aménagements attractifs et sécurisés, répondant aux besoins de l'ensemble des usagers selon leurs motifs de déplacement et desservant de manière fine l'ensemble du territoire communal. Porter une attention particulière au chemin de l'école et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'atteindre un report modal de 10% au minimum des kilomètres parcourus sur le territoire communal, en combinaison avec les autres axes de mobilité.

Réduction des émissions de CO ₂ (t./an) par les acteurs de la commune			Adaptation face aux changements climatiques
Scope 1 : ~1'500	Scope 2 : Non	Scope 3 : Non	Non

Mesure(s)

- M.1.a Stationnements pour vélos
- M.1.b Itinéraires de mobilité douce

Coûts estimatifs

Planification : ~CHF 20'000.-	-
Réalisation : Hors PCc	-